

## SERVICES PÉRISCOLAIRES

2021-2022

### Modalités d'inscriptions Cantine/Garderie/Études/Bus pour l'année scolaire 2021 -2022

Les dossiers d'inscription à compléter sont fournis aux élèves scolarisés et aux nouveaux inscrits. Des exemplaires sont également mis à votre disposition en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville.

↳ Tous les documents nécessaires à l'enregistrement de l'inscription seront :

- à déposer **uniquement en mairie** , service **Éducation /périscolaires**, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30**
- ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : [regieperiscolaire@pontduchateau.fr](mailto:regieperiscolaire@pontduchateau.fr)

↳ **Du 17 juin au 02 juillet 2021** : enfants scolarisés pour l'année 2021/2022

**Votre dossier ne sera recevable et ne pourra être enregistré que s'il est complet.**  
**Toutes les rubriques sont à compléter.**

Vous trouverez ci-joint :

- la fiche d'inscription à compléter

Pièces justificatives à fournir :

- l'**attestation de paiement** (faisant apparaître le quotient familial et les enfants) de moins de 3 mois de la CAF ou MSA,
- 
- l'**attestation d'assurance scolaire 2021/2022**,
- **justificatif de domicile** de moins de 3 mois ou un échéancier (Eau ou EDF), pas de facture de téléphone portable
- d'une **photo** de l'enfant si inscription au transport scolaire,
- **le carnet de santé** de l'enfant (les 4 pages concernant les vaccins).



## Rentrée scolaire 2021-2022

Pour améliorer les prestations périscolaires, le service devrait être légèrement modifié. En effet, pour le bien être des enfants, la pause méridienne serait allongée de 15 minutes. Les enfants auront 2 heures de pause sur le temps du repas et la sortie des classes se ferait à 16h30 au lieu de 16h15 précédemment (*sous réserve de validation par la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale*).



Dans le but d'améliorer le service apporté aux administrés, la commune a décidé d'accepter les chèques CESU en règlement des services de garderie périscolaire et d'ALSH. Sont acceptés les chèques papier et chèques dématérialisés.

Plus d'infos : Les tarifs et le *Règlement intérieur des services périscolaires* sont consultables sur le site Internet de la commune : [www.pontduchateau.fr](http://www.pontduchateau.fr) / Enfance-Jeunesse / Services périscolaires

### **RAPPEL**

Toute **absence** doit être **signalée à l'école et en mairie** (via le portail famille, ou par téléphone au 04 73 83 73 72 (un répondeur est à votre disposition) ou par mail à [regieperiscolaire@pontduchateau.fr](mailto:regieperiscolaire@pontduchateau.fr)). Il est important d'informer ces deux administrations en cas d'absence car écoles et services périscolaires sont deux entités différentes.



### **Information:**

Dans un souci constant d'améliorer l'information des usagers, la commune utilise une application téléchargeable gratuitement pour tablette et smartphone « info flash ». Cette application permet de recevoir l'actualité de la mairie. Un guide utilisation est disponible sur le site de la ville, rubrique la Mairie / publications.

[Https://.info-flash.com](https://.info-flash.com)

## Alsh 2021-2022

Le centre de loisirs municipal accueille les enfants de 3 ans révolus (dès lors qu'ils sont scolarisés) jusqu'à 11 ans.

L'accueil de loisirs étant organisé dans les locaux du groupe scolaire Jean ALIX, le nombre de places pour les enfants de 3 ans est limité à 10 pour les mercredis et à 16 pendant les vacances. Renseignements auprès du service enfance-jeunesse - ALSH : 06 33 35 29 33 – [centredeloisirs@pontduchateau.fr](mailto:centredeloisirs@pontduchateau.fr)

Des permanences d'inscription sont mises en place pour chaque période d'ouverture de l' ALSH. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée et clôturées à la fin de la période d'inscription et/ou si la capacité d'accueil est atteinte.



Les **inscriptions pour les mercredis** de la rentrée auront lieu **du 31 mai au 25 juin 2021**.

Les inscriptions se font **les lundis de 8h30 à 10h00, en mairie**, ou par mail

**Le dossier ne sera recevable et ne pourra être enregistré que s'il est complet.**

Plus d'infos : Les tarifs et le *Règlement intérieur de l'ALSH* sont consultables sur le site Internet de la commune : [www.pontduchateau.fr](http://www.pontduchateau.fr) / Enfance-Jeunesse / Accueil de Loisirs



Pont-du-Château

## Organisation des temps scolaires et périscolaires 2021-2022

Groupes scolaires RENE CASSIN JEAN ALIX LE PARC	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi				
7h-8h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie				
8h30-12h00	Classe	Classe	Classe	Classe				
12h00-14h00	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne				
14h00-16h30	Classe	Classe	Classe	Classe				
16h30-17h30	Garderie gratuite	Etudes* 16h45-17h30	Garderie gratuite	Etudes* 16h45-17h30	Garderie gratuite	Etudes* 16h45-17h30	Garderie gratuite	Etudes* 16h45-17h30
17h30-18h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie				

\* Etudes : élèves de classes élémentaires seulement

(Horaires prévus à la rentrée de septembre 2021 sous réserve de la validation par l'Inspection Académique)



## La tarification des services périscolaires 2021-2022

Décision du Maire n°20210615-041 du 15 juin 2021

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	Tarifs «commensaux»
		QF 0 à 400	401 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1200	1201 à 1500	1 501 à 1800	1800 à 2200	2201 et +	
<b>Restaurant scolaire</b>	Le repas	0,50 €	1,00 €	2,25 €	2,95 €	3,60 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,00 €
<b>Garderie</b>	Fréquentation > à 7fois /trim	10,00 €	15,00 €	22,50 €	25,00 €	28,50 €	32,50 €	35,00 €	37,50 €	40,00 €	
	Fréquentation < à 7fois /trim	7,00 €									

La fréquentation des deux services de garderie payante (matin de 7h à 8h20 et soir de 17h30 à 18h30) donne lieu à deux abonnements distincts.

L'accès à ces services est gratuit à partir du 2ème enfant.

La facturation des services de garderie, pour une fréquentation inférieure ou égale à **7 fois par trimestre**, se fera selon un tarif unique au trimestre et par service, au delà c'est le forfait trimestriel en fonction du quotient familial qui s'applique.

L'accès à ces services est gratuit à partir du 2ème enfant.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) s'appliquent aux données recueillies dans le cadre de ce formulaire et garantissent un [droit d'accès](#) et [de rectification](#), un droit à la limitation du traitement et un droit de réclamation des informations vous concernant auprès de la CNIL et du Délégué à la Protection des Données : [cnil@clermontmetropole.eu](mailto:cnil@clermontmetropole.eu)

Pour plus de précisions, se reporter au Document « Information CNIL – Affaires Scolaires, périscolaires, extrascolaires et Petite Enfance » joint au dossier de préinscription ou d'inscription et disponible sur le site internet de la mairie : [www.pontduchateau.fr](http://www.pontduchateau.fr)